TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

CHARGÉ.E DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

Habilitation validée par l'organisme certificateur de la branche du Sport OC SPORT

Diplôme de Niveau 5 (Bac +2)
Code RNCP : 38142

Septembre 2025 à Juillet 2026

Balma (31) ou Montpellier (34)

Sur devis

Formation accessible par la voie de l'alternance et en apprentissage

4 blocs de compétences

Sites accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

Balma : Clémence COUDERT
Montpellier : Manuel RINALDI
formation.occitanie@franceolympique.com

Taux de réussite :
Première session en cours
Pas de statistiques disponibles

INFORMATIONS

Le métier et les débouchés

Le/la titulaire du TFP « Chargé.e de développement d'une structure sportive associative » exerce principalement son activité professionnelle au sein d'associations relevant de la branche du sport, de collectivités ou de structures du secteur sportif marchand.

Il/elle exerce principalement des missions de :

- Chargé.e de développement ;
- Responsable administratif et financier ;
- Chargé.e de mission / chef.fe de projet événementiel ;
- Chargé.e de communication ;
- Responsable / chef.fe de projet partenariats ;
- Coordinateur.trice de projets.

Les objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à acquérir les compétences issues du référentiel de certification, au travers de 4 blocs (BC) :

- BC 1 : Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative ;
- BC 2 : Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative ;
- BC 3 : Gérer les activités sportives et de leurs équipements au sein de la structure sportive associative ;
- BC 4 : Organiser un événement ponctuel au sein de la structure sportive associative.

Les modalités de certification

BC 1 : Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative :

- Présentation d'un dossier professionnel à partir d'un projet de développement (10 minutes) suivi d'un entretien avec le jury d'évaluation (30 minutes).

BC 2 : Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative :

- Élaboration de trois notes de synthèse (portant sur le cadre légal et administratif d'une structure sportive associative, la préparation et le suivi d'un budget prévisionnel et l'appui à la gestion et administration des ressources humaines) suivie d'un entretien individuel avec le jury (30 minutes).

BC 3 : Gérer les activités sportives et leurs équipements au sein de la structure sportive associative :

- Épreuve 1 : Élaboration d'un dossier professionnel faisant l'objet d'une présentation initiale orale au jury (10 minutes) puis d'un entretien (30 minutes).
- Épreuve 2 : Présentation de deux cas pratiques rencontrés dans le cadre de l'alternance (en lien avec la prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité d'une part et l'inscription de la structure dans une démarche RSE/RSO d'autre part) pour une durée de 10 minutes chacun suivie d'un entretien avec le jury (20 minutes).

BC 4 : Organiser un événement ponctuel au sein de la structure sportive associative :

- Élaboration d'un dossier technique de faisabilité d'un événement ponctuel faisant l'objet d'une présentation orale au jury après sa mise en œuvre (20 minutes) suivie d'un entretien (20 minutes).

Aucune compensation n'est opérée entre les blocs de compétences. Aucun bloc de compétences ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans un autre bloc de compétences. Chacun d'entre eux doit être obtenu en totalité pour valider le diplôme, délivré par la Branche du Sport.

La délivrance du TFP peut se faire par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
Aucune correspondance n'est reconnue avec d'autres certifications ou habilitations.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieux

La formation se déroule sur 2 sites de formation, au choix :

Maison Régionale des Sports
7, Rue André Citroën
31130 BALMA

Maison Régionale des Sports
1039 Rue Georges Méliès
34000 MONTPELLIER

Prérequis et conditions d'accès

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat *(Pièce en cours de validité, originale ou photocopie lisible recto/verso) - liste des pièces recevables sur demande* ;
- Être titulaire du PSC1 *(Prévention et Secours Civiques de niveau 1)* ou équivalent ;
- Être agé.e de 18 ans à l'entrée en formation ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou équivalent *(Niveau Bac)* ;
- Attester d'une expérience au sein d'une structure sportive associative d'au moins un an *(L'expérience repose sur une réelle implication dans le fonctionnement de la structure et/ou ses événements. La seule pratique d'une discipline sportive à titre personnel ne répond pas à l'exigence).*

Les modalités d'inscription et d'entrée en formation

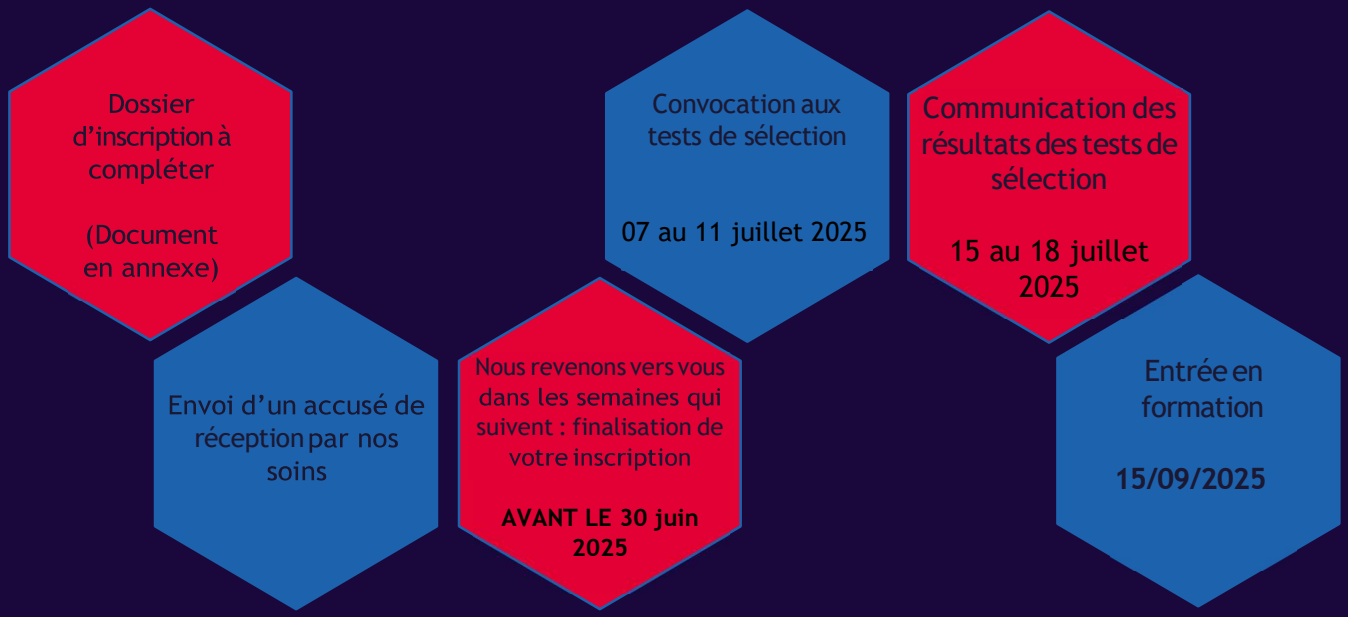

ORGANISATION DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel (ou exceptionnellement à distance) associant des méthodes pédagogiques actives, des travaux en groupes, des mises en situation pratiques, des interventions d'experts de leur domaine, des témoignages de professionnels...

Moyens humains et matériels

Le responsable de la formation, les intervenants et les formateurs justifient d'une réelle expérience dans les thématiques enseignées.

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels classiques des locaux de formation (écran multifonctions, connexion internet...), accès à une plateforme de formation à distance.

Durée et rythme de la formation

Formation en alternance
602 heures de formation
400 heures minimum en structure *(883 heures en structure pour les apprentis : donnée indicative)*

Conditions d'entrée en formation

La sélection des candidat.e.s se déroule en 2 phases :

- Étude de la complétude du dossier d'inscription

  Si le dossier est complet, le candidat est invité à participer à des tests de sélection.

- Les tests de sélection se décomposent en 2 épreuves :

  - Une production écrite (30 minutes) portant sur un sujet visant à évaluer le niveau de connaissance en matière de fonctionnement associatif (10 points) ;
  - Un entretien oral (15 minutes) portant sur l'expérience, les motivations et le projet d'avenir

À noter que toute note inférieure à 8/20 (2 épreuves cumulées) est éliminatoire.
Dans le cas où le nombre de candidat.e.s présent.e.s aux épreuves de sélection serait supérieur au nombre de places disponibles, les 15 meilleures notes seront retenues pour intégrer la formation sur chaque site.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Calendrier de la formation

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Voir le calendrier en annexe

SESSIONS DE CERTIFICATION

SESSION 1	RATTRAPAGE
23/01/2026	Du 06 au 07/07/2026
Du 22 au 26/06/2026	

COÛT ET PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Statuts et financements

La formation est éligible aux statuts suivants :

- En alternance : contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage
  Les coûts pédagogiques de la formation sont totalement pris en charge par l'OPCO de la branche (AFDAS pour la branche du Sport).

- Stagiaire de la formation professionnelle continue
  Le coût de la formation s'élève à 7200€ maximum (soit 12€ de l'heure) - *devis sur demande*
  - Autofinancement (Mobilisation du CPF ou fonds propres)
  - Autres dispositifs possibles selon le profil (France Travail, mission locale...)

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

Accueil des personnes en situation de handicap

Notre offre de formation est conçue dans le respect des principes de non-discrimination et d'adaptation aux personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Afin de vous accompagner dans votre projet et vous accueillir dans les meilleures conditions, contactez

Manuel RINALDI, référent handicap

manuelrinaldi@franceolympique.com et 07.86.12.46.73

DATES CLÉS

1ère vague d'inscription	2ème vague d'inscription
30 juin 2025 Fin des inscriptions	29 août 2025 Fin des inscriptions
07 au 11 juillet 2025 Tests de sélection	01 au 05 septembre 2025 Tests de sélection
15 septembre 2025 Début de la formation	15 septembre 2025 Début de la formation
15 septembre 2025 Positionnement	15 septembre 2025 Positionnement

INFOS UTILES

Pour tout renseignement complémentaire

Site de Balma :
Clémence COUDERT - 06.47.47.16.34

Site de Montpellier :
Manuel RINALDI - 07.86.12.46.73

formation.occitanie@franceolympique.com

Liens utiles

Site internet du CROS Occitanie : *http://www.cros-occitanie.fr/*

Fiche du diplôme : *https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38142*

Site internet du CFA Sport Occitanie : *https://www.cfa-sport.com*

Organisme de formation du CROS Occitanie
Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 76310917231
Siège social : 7 Rue André Citroën - 31130 BALMA
SIRET : 335 173 183 00021

ANNEXE 1

DOSSIER D'INSCRIPTION

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE
CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

DOSSIER À RETOURNER PAR COURRIEL
formation.occitanie@franceolympique.com

Nous reviendrons vers vous dans les meilleurs délais et après examen de la conformité de votre dossier.

Site de formation : ☐ Balma ☐ Montpellier

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Sexe : F ☐ M ☐

Date de naissance : Nationalité :

Lieu de naissance : Département :

N° de sécurité sociale :

Adresse postale :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Email :

Documents à fournir impérativement avant les tests

- ☐ Photocopie recto verso de la carte d'identité, du passeport ou titre de séjour en cours de validité
- ☐ Attestation d'assurance en responsabilité civile privée en cours de validité
- ☐ Photocopie de vos diplômes (scolaires, universitaires, sportifs...) + CV + Lettre de motivation
- ☐ Photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale mentionnant les droits actuels en cours de validité à la date d'entrée en formation
- ☐ Photocopie du PSC1 (ou diplôme équivalent)
- ☐ Attestation d'un an d'expérience bénévole ou salariée au sein d'une structure sportive associative

Calendrier TFP Chargé de développement d'une SSA

	Trimestre 1			Trimestre 2				Trimestre 3		Trimestre 4			Trimestre 5		
J	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26	oct-26	nov-26
1			férié	7	férié				férié	7					férié
2				7		7	7			7					
3			7			7	7								
4			7				7		7						
5					7		7		7						
6		7			7		7	férié			Rattrapages				
7		7						7							
8				7					férié	7					
G				7		7	7			7					
10			7			7	7			7					
11			férié						7	7					férié
12					7				7	7					
13		7			7			7							
14		7						7	férié		férié				
15	7			7						7		férié			
16	7			7		7	7			7					
17	7		7			7	7				Jury OCS				
18	7		7						7	7					
1G	7				7				7	7					
20					7				7						
21									7						
22	7								7						
23	7				Certifs		7								
24			7				7			Certifs					
25			7	Noël					férié						
26					7				7						
27		7			7			7							
28		7						7							
2G	7	7						7							
30	7	7					7	7							
31		7					7								
Heures	63	63	4G	42	56	42	G1	4G	70	77	0	0	0	0	0

Total h	602
T1	175
T2	140
T3	210
T4	77
T5	0

LEGENDE

	A COMPLETER (pas de volume)
Formation centre	A COMPLETER + volumes
Week-end et jours fériés	
Epreuves certificatives	A COMPLETER (pas de volume)
Jurys délibération	Dates approximatives (à confirmer OCS)

OC Sport
Organisme Certificateur
de la branche du Sport

ANNEXE 2